

Procès-verbal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

Le jeudi 24 octobre 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Christophe RANDE.

Secrétaire de séance : Michèle DOREY

Présents : Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joël LABURTHE, Joseph TORRENT, Audrey TORRENT, Lény MAYORAL, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Philippe CESAR, Véronique BOURGEOIS RANDE, Régis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Michèle DOREY

Absent, excusé, représenté : Gilles BIBE représenté par Michèle DOREY

Ordre du jour

1/ COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE AU 01/01/2025

3/ DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET : INTEGRATION DE L'OPERATION DE SECURISATION VOIRIE ET ACTUALISATION DU BUDGET DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

4/ INFORMATION RELATIVE A L'OBLIGATION DE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR PUBLIC A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE AU 01/01/2025

5/ DEMANDE DE PARTICIPATION DU LYCEE DE NOGARO POUR LE FINANCEMENT DU SEJOUR LINGUISTIQUE A VALENCE (ESPAGNE) du 03 au 08 FEVRIER 2025 CONCERNANT LES ELEVES DOMICILIES A ESTANG

6/ QUESTIONS DIVERSES

Affaires qui seront soumises à délibération :

1 - ADOPTION COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente du 19 septembre 2024 est porté aux voix.

Le compte-rendu est adopté par 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE AU 01/01/2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendra de réorganiser le service technique à l'issue des trois faits suivants :

- Départ à la retraite au 31 Décembre 2024 de l'agent de maîtrise, actuellement en arrêt de travail jusqu'à cette date,
- Non renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent nommé sur le poste d'agent de propreté
- Fin prochaine des contrats de remplacement des 2 agents en maladie,

Le conseil municipal donne ses orientations concernant l'organisation du service technique, à l'issue des événements listés ci-dessus :

Trois postes sont nécessaires à la bonne organisation du service :

- 1 responsable de service technique, au grade d'agent de maîtrise
- 1 agent technique, au grade d'adjoint technique
- 1 agent propreté, au grade d'agent technique

Les 2 premiers postes sont à 35 hebdomadaires. Le troisième poste d'agent propreté (ou agent technique), actuellement à 30 h, pourrait passer à 35 h en intégrant la totalité des ménages et entretien des bâtiments communaux et gestion des poubelles. Un contact sera pris avec la mairie de REANS pour étudier également une mise à disposition de l'agent 7 heures toutes les 3 semaines.

Le conseil municipal préconise une proposition de CDD d'un an pour les deux postes (adjoint technique et agent technique)

- Le contenu et la répartition des fonctions sont en cours de préparation en collaboration avec Yannick LALANNE pressenti pour accéder au poste d'agent de maîtrise, responsable du service Technique. Les activités de montage des chapiteaux pour la commune et les associations devront être intégrées dans les fiches de postes.

La délibération modifiant le tableau des effectifs au 01.01.2025 sera prise en novembre ou décembre 2024

3/ DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET : INTEGRATION DE L'OPERATION DE SECURISATION VOIRIE ET ACTUALISATION DU BUDGET DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Délibération de la décision modificative n°1 - ESTANG 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	9 411
7473	Participation départements	11 998	0
012 - 6411	Personnel titulaire	0	2 587
TOTAL FONCTIONNEMENT		11 998	11 998
Investissement		Recettes	Dépenses
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	0	20 649
4581000 - 0	Dépenses	0	33 982
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	64 645
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 840
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	9 411	0
1321 - 0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	58 475	0
4582000 - 0	Opérations sous mandat	33 982	0
203 - 0	Frais d'études, recherche, développement	45 319	0
13258 - 0	Subv. non transf. Autres groupements	59 834	0
2132 - 0	Bâtiments privés	0	85 905

238 - 0	Avances commandes immo corporelles	0	75 000
2132 - 0	Bâtiments privés	75 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		282 021	282 021
TOTAL		294 019	294 019

La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR

Précisions annexes - La délibération modificative répond aux objectifs suivants :

1 - Ajuster les frais d'études pour les 2 opérations à l'article 203

Rajouter au 203 : 20649,00 €

Rappel : Globalement Prévus au budget primitif : 35244 €

Utilisés : 13214 = solde 22 030 €

Reste à payer : 34555,80 archi MAM + 8123,4 (Servicad) = 42679,20

	BP	utilisés	Solde	Rest à payer	besoin	À rajouter
MAM	24480	7604	16876	Intégralité honoraires architecte 287965x10%+tva	34555,8	18289,4
VOIRIE	10764	5610	5154	Servicad solde sur t o	7794	2359,8
				Solde sur étude antér	329,4	
	35244	13214	22030		42679,2	20649,2

2 - Ajout de dépenses et de recettes supplémentaires pour intégrer la SECURISATION VOIRIE

Recettes : au total + 53257

1321 - Subventions d'Etat DETR 19274,78 **19 275**

4582 Subvention Département 24702,00 + 3370 = 28072

4582 Subvention Département 5910,00 € **33 982**

Dépenses : au total - 87 863

dont

4581 - éligibles aux aides départementales : 33 982

2151 autres dépenses : **53 881**

Besoin de financement : (-) 34 606

2 bis Autres écritures

Intégration des frais d'études au compte d'immobilisation pour Sécurisation voirie

Recettes 203 : **10764 €**

Dépenses : 2151 : **10764 €** **cumul 2151 : 64 645**

3 – recettes et dépenses pour la MAM

RECETTES SUPPLEMENTAIRES confirmées

13258 : Fonds de concours CCGA : 24 834 **59834**

MSA : 35 000

1321 Modification DETR (100 000 – 60800) **39200** **Cumul 1321 : 58475**

au total + 99 034

DEPENSES sur 2132

TOTAL TRAVAUX ET FRAIS ANNEXES

attribution marché 343253,95 € TTC + 32000 frais divers restant+ = 375254 €

soit un supplément de 45254 € par rapport à la somme de 330 000 € initialement inscrite

Autres chiffrages volets coulissants : 6096 € soit un supplément de 51350 €

Solde positif de financement de (+) 47684

3 bis - prévoir le transfert des frais d'étude au compte de travaux

Recettes 203 : 34555 **cumul 203 en recettes : 45319**

Dépenses 2132 : 34555 **cumul 2132 : 85905**

4- Cautions loyers (440+500+550) au chapitre 16 pour restitution à l'Essor et Cabanot : (-) 1840
550 + 440 + 500 +350 = (-) **1840**

5- créer la ligne d'A VANCE Pour la MAM

Créer la ligne 238 en dépenses : (au moins 60% du montant du lot COGEBOS) : **75000 €**

Créer la ligne 2132 recettes pour basculer vers le compte d'immobilisation à 60% : **75000 €**

(total lot 124438 €) -

Total du besoin de financement supplémentaire par le 021/023 prélèvement sur dépenses de fonctionnement : **9411,00 €**

En section de fonctionnement ce prélèvement sera compensé en recettes par la dotation du département de 11998,00 € connue récemment (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle), Seul le solde restant de 2587,00 € sera affecté au 6411.

4/ INFORMATION RELATIVE A L'OBLIGATION DE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR PUBLIC A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE AU 01/01/2025

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

Au 1er janvier 2026 pour la santé (minimum 15 €)

Au 1er janvier 2025 pour la prévoyance (minimum 7 €)

Pour la santé, nous avons anticipé et décidé lors d'une précédente commission RH de verser 25 € par agent, participation supérieure au minimum légal.

Pour la prévoyance, nous devons saisir le comité social territorial et indiquer le montant que nous souhaitons attribuer: soit le minimum 7 € ou un montant entre 7 et 15 euros .

Décision est prise d'indiquer le minimum de 7 euros sur le formulaire de saisine.

5/ DEMANDE DE PARTICIPATION DU LYCEE DE NOGARO POUR LE FINANCEMENT DU SEJOUR LINGUISTIQUE A VALENCE (ESPAGNE) du 03 au 08 FEVRIER 2025 CONCERNANT LES ELEVES DOMICILIES DANS LA COMMUNE

Nous avons reçu une demande de participation de la part de Mme Marie-Péré Lahaille, professeur d'espagnol à la cité scolaire de Nogaro, pour participer au financement d'un séjour linguistique .Deux élèves peuvent être concernées.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation par élève de 60 € pour 2024

6 QUESTIONS DIVERSES

- Le cabanot sera repris par Sabine Barbier à compter du 1^{er} Novembre 2024, pour une ouverture au 1^{er} DECEMBRE 2024 ; Les peintures extérieures seront réalisées par la mairie.
- La commune est en recherche de locataires pour les appartements 3 et 4 de l'ancienne gendarmerie . Une réparation sur la toiture devra être effectuée ainsi qu'une isolation avec de la laine de verre à prévoir au grenier.
- Remerciements à Patrick Dubos pour les travaux effectués avec la mini pelle
- Animation Course landaise organisée dans l'école, pour 120 euros par classe. Deux classes sont concernées. Une sera prise en charge par la Club taurin et le Conseil donne son accord pour la prise en charge de la deuxième.
- Information sur une unité mobile financée par Optic Center qui pourrait venir à Estang en Janvier pour pratiquer des examens de vue.
- Le repas des aînés aura lieu le 19 décembre 2024

La séance est levée à 22 HEURES 55

